

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOULIGNY**

Séance du jeudi 31 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boulogny s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale en date du vingt-cinq mai deux mille dix-huit, sous la Présidence de Monsieur Eric BERNARDI, Maire.

PRESENTS :

MM, Eric BERNARDI, Maire – Noël BERTRAND, Adjoint – Nicolas CHARPENTIER, Adjoint – Gérard SARAGONI, Adjoint – Raymond KONIECZNY, Conseiller Municipal – Sébastien IGEL, Conseiller Municipal – Roger NOBLET, Conseiller Municipal - Gérard FISCHESSE, Conseiller Municipal – Jean Michel BRUSCO, Conseiller Municipal – Jean-Louis PEDROTTI, Conseiller Municipal.

Mmes Janine ROUVELIN, Adjointe – Frédérique BORKOWSKI, Adjointe – Sylvie SCHNEIDER, Conseillère Municipale – Elvira BERTELLE, Conseillère Municipale – Muriel DELOGU, Conseillère Municipale – Karine RIGOLET, Conseillère Municipale – Myriam KINTZINGER, Conseillère Municipale.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Diana QUENT, Adjointe par M Sébastien IGEL, Conseiller Municipal.

Mme Michèle ARCANGELI, Conseillère Municipale par M Eric BERNARDI, Maire.

M Alexandre VERMEERSCH, Conseiller Municipal par M Gérard SARAGONI, Adjoint.

Mme Christiane RYMDZIONEK, Conseillère Municipale par Mme Janine ROUVELIN, Adjointe.

M Philippe CAUQUIS, Conseiller Municipal par Mme Frédérique BORKOWSKI, Adjointe.

Mme Anne-Marie DONETTI, Conseillère Municipale par Mme Myriam KINTZINGER, Conseillère Municipale.

Le quorum étant atteint, Madame Frédérique BORKOWSKI est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 23

Le compte-rendu de la séance du 26 avril 2018 a été adopté.

*Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance
à la porte de la Mairie le 01 juin 2018 et transmis au
contrôle de légalité le 01 juin 2018*

Ordre du jour :

Informations

20180531/01 Attribution d'une subvention pour la création d'un commerce alimentaire de proximité sur la Commune de Boulogny

20180531/02 Abandon du projet de création d'une maison des associations

20180531/03 Remboursement frais de scolarité à la Commune d'Audun-Le-Roman

20180531/04 Indemnité pour le gardiennage de l'église.

INFORMATIONS DU MAIRE :

- Madame SCARPELLI Françoise a demandé un congé Longue Maladie. Une demande va être faite au Comité Médical.
Les deux avocats sont entrés en contact. Affaire en cours.
- Des arbres de la Commune sont infestés de chenilles processionnaires (2 chênes à l'espace Mandela et plusieurs dans les bois communaux). Des panneaux ont été installés afin de prévenir les usagers. Un article paraîtra dans la presse et sur le bulletin municipal.
Un rendez-vous est fixé le 06 juin prochain avec l'agent ONF.
- Une réunion a eu lieu ce jour en Mairie avec le Conseil Départemental de la Meuse (service voirie) et le SIEP afin de faire le point sur le projet de création du parking du collège.
Le projet initialement proposé ne conviendrait plus : problèmes d'accès et de réseaux.
Une nouvelle étude globale va être menée par le Département pour la mi-juillet.
Affaire à suivre.

Monsieur FISCHESSE et Madame KINTZINGER font remarquer que le projet initial avait été élaboré par le Bureau d'Etudes du Conseil Départemental.

- Suite au problème d'impayés par un de nos locataires (22 000 €), Monsieur BERNARDI reproche à Madame KINTZINGER de ne pas avoir été plus réactive face à cette situation (environ 3 ans et demi de loyers impayés).
Une rencontre sera organisée avec l'assistante sociale, le locataire et un membre de sa famille afin d'étudier la possibilité d'établir un plan d'apurement et savoir si toutes les demandes ont été réalisées au niveau des services sociaux (dossier de surendettement).
- Problème avec une famille de la Commune : La fille, scolarisée à l'école Élémentaire, déjeune tous les jours dans la rue avec son père.
A compter de lundi 04 mai, la gamine déjeunera à la cantine et le CCAS prendra en charge les frais.

- La gendarmerie nous a avertis qu'un couple de SDF venant de Moselle dormait sous la halle à l'Espace Mandela. Un local d'urgence de la Croix Rouge d'Etain leur a été attribué pour 2 jours.
- Lundi 28 mai, le traiteur a été reçu en Mairie. Un self va être proposé aux élèves de l'Elémentaire pour l'entrée, le fromage et le désert ; essai pour une durée d'environ 2 semaines mi-juin.
A compter de 2020, il y aura obligation de travailler avec les producteurs locaux. Les coordonnées de l'exploitation maraîchère « Le goût de la Lorraine » ont été communiquées.
- Madame RIGOLET : La pharmacie KLEIN fermera fin juin.
La Commune pourrait-elle faire quelque chose ?
Monsieur BERNARDI : On ne peut rien faire car pas de repreneur et obligation de reprise par un professionnel.
- Monsieur FISCHESSE : Où en est la situation des propriétaires du mobil-home implanté sur le terrain chemin d'Haucourt ?
Monsieur BERNARDI : Ils ont été reçus en Mairie. Des informations sur la réglementation leur ont été communiquées notamment sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) car ce terrain est situé en zone Agricole. Ils ont jusque fin juin pour régulariser leur situation. Le propriétaire va faire une demande auprès de la MSA pour avoir le statut d'agriculteur ce qui permettrait l'implantation d'un mobil-home.
- Madame BERTELLE : Problèmes de dépôts de déchets rue du Parc.
Monsieur BERNARDI : Une tournée dans les différents quartiers va être organisée afin de relever toutes les incivilités.

Monsieur le Maire lève la séance à 8 h 45.

N°20180531/01 Attribution d'une subvention pour la création d'un commerce alimentaire de proximité sur la Commune de Bouligny :

7 – Commande publique 7.5 Subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur QEDIRA Abdelmajid domicilié 19 Avenue des Nations 57280 Maizières-Les-Metz a déposé auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Meuse un dossier pour la création d'un commerce alimentaire de proximité sur notre Commune qui a reçu un avis favorable.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que Monsieur QEDIRA a sollicité une subvention Européenne LEADER au titre de la fiche action 3 « Renforcer l'économie locale autour des produits et des savoir-faire locaux » auprès du Groupe d'Action Locale du Pays de Briey. Le projet a reçu un avis favorable. Afin de pouvoir bénéficier des fonds LEADER, une contrepartie publique est obligatoire pour le projet.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention à hauteur de 10 % du coût du projet soit 2 300 € à Monsieur QEDIRA Abdelmajid pour la création d'un commerce alimentaire de proximité sur la Commune de Boulogny.

La subvention de 2 300 € versée par la Commune de Boulogny intervient sur l'intégralité des dépenses du projet sans aucune restriction.

La Commune informe le bénéficiaire que l'aide allouée relève du règlement d'exemption n°1407 : 2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis, publié au JOE L352/1 du 24 décembre 2013.

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

N°20180531/02 : Abandon du projet de création d'une maison des associations :

3 – Domaine et Patrimoine 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ancienne équipe municipale avait approuvé le projet de création d'une maison des associations sur le site « ancienne gendarmerie » par délibération n°20170410/08 du 10 avril 2017.

Compte-tenu que ce projet n'est plus d'actualité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 17 voix « Pour » et 6 voix « Contre »,

DECIDE de ne pas donner suite au projet de création d'une maison des associations.

DIT que le solde de tout compte comprenant les prestations du cabinet d'architecture et des Bureaux d'Etudes soit un total de 12 745,28 € sera réglé de la façon suivante :

- GRZESZCZAK/RIGAUD Architectes	: 10 133,94 €
- Structures et Systèmes	: 1 193,73 €
- BETELEC	: 405,43 €
- VARLET	: 1 012,18 €

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 6

N°20180531/03 Remboursement frais de scolarité à la
Commune d'Audun-Le-Roman :

7 – Finances locales 7.10 Divers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les familles CHARPENTIER et WILHELM ont été autorisées à scolariser leurs enfants à l'école élémentaire d'Audun-Le-Roman.

- CHARPENTIER Julie en classe de CP
- WILHELM Léa en classe de CM1, en garde alternée (une semaine sur deux sur la commune de Boulogny et de Fontoy)

Il informe ensuite le Conseil Municipal qu'il convient de rembourser les frais de scolarité à la Commune d'Audun-Le-Roman pour l'année 2017-2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 22 voix « Pour » et 1 « Abstention »

S'ENGAGE à rembourser à la Commune d'Audun-Le-Roman, la somme de 417,00 € (quatre cent dix-sept euros) correspondant aux frais de scolarité des enfants CHARPENTIER Julie et WILHELM Léa pour l'année 2017-2018 qui se décompose comme suit :

- CHARPENTIER Julie :	Frais de fonctionnement :	250,00 €
	Fournitures scolaires :	28,00 €
- WILHELM Léa :	Frais de fonctionnement (250,00 €/2) :	125,00 €
	Fournitures scolaires (28,00 €/2) :	14,00 €

Pour : 22

Abstention : 1

Contre : 0

N°20180531/04 Indemnité pour le gardiennage de l'église:

7 – Finances locales 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage de l'église lorsque le gardien ne réside pas dans la Commune, soit 120,97 €.

RAPPELLE qu'en contrepartie, Monsieur l'Abbé Amer AWAD devra avertir les services municipaux de toute anomalie ou dégradation qu'il constatera.

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

MAIRIE DE BOULIGNY

Ordre du jour :

Informations

20180531/01 Attribution d'une subvention pour la création d'un commerce alimentaire de proximité sur la Commune de Boulogny

20180531/02 Abandon du projet de création d'une maison des associations

20180531/03 Remboursement frais de scolarité à la Commune d'Audun-Le-Roman

20180531/04 Indemnité pour le gardiennage de l'église